

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

VENDREDI 9 DECEMBRE 2022

Liste des délibérations

Le 9 décembre 2022 à 18 heures, le Conseil municipal de LA TOUR DU PIN s'est réuni à l'Hôtel de Ville.

Date de la convocation : 2 décembre 2022

Présidence : Monsieur Fabien RAJON, maire

Secrétaire de séance : Monsieur Fabrice PACCALIN

Etaients présents : Mmes et MM. C. DURAND, A. GENTILS, D. CALLOUD, V. DURAND, C. HONNET, F. PACCALIN, S. BELGACEM (*départ à 19h03*) et Y. PLATEL-LIANDRAT, adjoints
Mmes et MM. C. D'HANGEST, M. COCHARD, N. ZEBBAR, D. BERNARD, J.P. PAGET, I. MOINE, P. SALESIANI, E. GARCIA, J.M. GRILLET, J. RODRIGUES (*arrivée à 19h*), P. PERGET, B. SALMA, E. AOUN, G. STIVAL (*arrivée à 19 h*) et R. BOUVIER

Pouvoirs :

Mme Françoise AUDINET	Pouvoir à Mme Nicole ZEBBAR
Mme Chantal GARIN	Pouvoir à Mme Corinne HONNET
M. Jean-Philippe RAVIER	Pouvoir à M. Vincent DURAND
Mme Valérie BOUREY	Pouvoir à Mme Claire DURAND

Excusé/absent : M. Pierre DUMONT

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents ou ayant donné pouvoir : 26 pour les délibérations 22-147 à 22-152
28 pour la délibération 22-153
27 pour les délibérations 22-154 à 22-180

SOMMAIRE

I		Compte rendu des décisions prises (article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales)
II		Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 30 septembre 2022
		Urbanisme
III	22-147	Désaffectation - déclassement – échanges - cession – 41 rue pierre Vincendon
IV	22-148	Exercice du droit de priorité en vue de l'acquisition de la parcelle AD 97p et délégation du droit de priorité à la Société Dauphinoise pour l'Habitat
V	22-149	Cession de 2 locaux commerciaux situés 5 place Prunelle
VI	22-150	Signature d'une convention de mutualisation du logiciel d'instruction et du SIG avec les Vals du Dauphiné
VII	22-151	Avis de la commune sur la modification n° 1 du PLUi – version 2
		Commande publique
VIII	22-152	Concours de maîtrise d'œuvre – désignation du jury et règles d'indemnisation des candidats
		Police municipale
IX	22-153	Actualisation du système de vidéoprotection – instauration de la vidéo verbalisation
		Commerce
X	22-154	Prolongation de la « convention d'autorisation et de délégation d'aides aux entreprises par les communes, les EPCI et la métropole de Lyon » pour l'année 2023
XI	22-155	Modification du règlement des aides économiques
XII	22-156	Vote de subventions aux entreprises locales
XIII	22-157	Embellissement du centre-ville – indemnisation des professionnels – tranche 2
		Vie associative
XIV	22-158	Subvention aide à domicile aux personnes âgées à l'ADPA Nord Isère, l'ADMR de La Chapelle de la Tour et l'ADMR de Saint Didier de la Tour
XV	22-159	Reconduction de la convention avec l'association Isis Nord Isère pour l'organisation de permanences sur la commune de La Tour du Pin
XVI	22-160	Exercice 2022 – subvention aux associations – remboursement des frais de locations de salles
XVII	22-161	Exercice 2022 – versement d'une subvention exceptionnelle à deux associations (Groupe mycologique et botanique et Commune Libre Place de la Liberté)
		Enseignement
XVIII	22-162	Participation aux frais de fonctionnement de l'ULIS de l'école privée Saint Joseph de La Tour du Pin pour l'année 2022-2023 pour 3 élèves domiciliés à La Tour du Pin
		Culture
XIX	22-163	Convention d'occupation du bien communal - le grenier des Halles - à titre gratuit
XX	22-164	Ecole de musique – avenant n° 2 à la convention d'objectifs et de moyens
XXI	22-165	Convention de partenariat avec la ville de Dolomieu pour la coréalisation d'un spectacle de la saison 2022/2023

		Ressources humaines
XXII	22-166	Modification du tableau des emplois
XXIII	22-167	Modalités d'attribution des avantages en nature repas aux personnels de la cuisine centrale
XXIV	22-168	Recrutement de vacataires et d'agents contractuels de droit public pour les accroissements temporaires et saisonniers d'activités, le versement des indemnités accessoires des enseignants et les remplacements au titre de l'année 2023
XXV	22-169	Contrats d'assurance des risques statutaires
XXVI	22-170	Versement d'une subvention à l'amicale du personnel de la ville de La Tour du Pin
		Juridique et assurances
XXVII	22-171	Convention cadre de partenariat relative à la mise à disposition et l'utilisation occasionnelle de bâtiments privés ou publics
XXVIII	22-172	Convention relative au dépôt des archives de la commune de La Tour du Pin aux Archives départementales de l'Isère
XXIX	22-173	Résiliation anticipée et à l'amiable des baux à construction conclus avec la société Pluralis – impasse P. Claudel, rue P. Verlaine, rue L. Labbé, rue Marceau, du Midi et du Four Banal
		Finances
XXX	22-174	Budget principal 2023 - ouverture du quart des crédits en investissement
XXXI	22-175	Budget principal 2023 – versement d'une subvention au CCAS pour le 1 ^{er} trimestre 2023
XXXII	22-176	Dépôts de déchets sauvages – instauration d'amendes administratives
XXXIII	22-177	Dossier complémentaire de subvention – DSIL 2022
XXXIV	22-178	Vote des tarifs 2023
XXXV	22-179	Réitération d'une garantie d'emprunt à la Semcoda suite au réaménagement de deux lignes de prêt auprès de la CDC
XXXVI	22-180	Budget principal – décision modificative n° 2022-02

I COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES (ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DE COLLECTIVITES TERRITORIALES)

Le compte rendu des décisions prises n'amène aucune observation.

II APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2022

Le procès-verbal est approuvé sans observation.

III 22-147 – DESAFFECTATION - DECLASSEMENT – ECHANGES - CESSION – 41 RUE PIERRE VINCENDON

Adopté à l'unanimité.

IV 22-148 – EXERCICE DU DROIT DE PRIORITE EN VUE DE L'ACQUISITION DE LA PARCELLE AD 97P ET DELEGATION DU DROIT DE PRIORITE A LA SOCIETE DAUPHINOISE POUR L'HABITAT

Adopté à l'unanimité.

V 22-149 – CESSION DE 2 LOCAUX COMMERCIAUX SITUES 5 PLACE PRUNELLE

Adopté à l'unanimité.

VI 22-150 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MUTUALISATION DU LOGICIEL D'INSTRUCTION ET DU SIG AVEC LES VALS DU DAUPHINE

Adopté à l'unanimité.

VII 22-151 - AVIS DE LA COMMUNE SUR LA MODIFICATION N° 1 DU PLUI – VERSION 2

Adopté à l'unanimité.

VIII 22-152 - CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE – DESIGNATION DU JURY ET REGLES D'INDEMNISATION DES CANDIDATS

Adopté à l'unanimité.

IX 22-153 - ACTUALISATION DU SYSTEME DE VIDEOPROTECTION – INSTAURATION DE LA VIDEOVERBALISATION

Adopté à l'unanimité.

X 22-154 - PROLONGATION DE LA « CONVENTION D'AUTORISATION ET DE DELEGATION D'AIDES AUX ENTREPRISES PAR LES COMMUNES, LES EPCI ET LA METROPOLE DE LYON » POUR L'ANNEE 2023

Adopté à l'unanimité.

XI 22-155 - MODIFICATION DU REGLEMENT DES AIDES ECONOMIQUES

Adopté à l'unanimité.

MM. D. Bernard, J. Rodrigues et R. Bouvier ne prennent pas part au vote.

XII 22-156 - VOTE DE SUBVENTIONS AUX ENTREPRISES LOCALES

Adopté à l'unanimité.

MM. D. Bernard, J. Rodrigues et R. Bouvier ne prennent pas part au vote

XIII 22-157 - EMBELLISSEMENT DU CENTRE-VILLE - INDEMNISATION DES PROFESSIONNELS - TRANCHE 2

Adopté à l'unanimité.

MM. D. Bernard, J. Rodrigues et R. Bouvier ne prennent pas part au vote

XIV 22-158 - SUBVENTION AIDE A DOMICILE AUX PERSONNES AGEES A L'ADPA NORD ISERE, L'ADMR DE LA CHAPELLE DE LA TOUR ET L'ADMR DE SAINT DIDIER DE LA TOUR

Adopté à l'unanimité.

XV 22-159 - RECONDUCTION DE LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION ISIS NORD ISERE POUR L'ORGANISATION DE PERMANENCES SUR LA COMMUNE DE LA TOUR DU PIN

Adopté à l'unanimité.

XVI 22-160 - EXERCICE 2022 - SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS - REMBOURSEMENT DES FRAIS DE LOCATIONS DE SALLES

Adopté à l'unanimité.

XVII 22-161 - EXERCICE 2022 - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A DEUX ASSOCIATIONS (GROUPE MYCOLOGIQUE ET BOTANIQUE ET COMMUNE LIBRE PLACE DE LA LIBERTE)

Adopté à l'unanimité.

XVIII 22-162 - PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ULIS DE L'ECOLE PRIVEE SAINT JOSEPH DE LA TOUR DU PIN POUR L'ANNEE 2022-2023 POUR 3 ELEVES DOMICILIES A LA TOUR DU PIN

Adopté à l'unanimité.

XIX 22-163 - CONVENTION D'OCCUPATION DU BIEN COMMUNAL - LE GRENIER DES HALLES - A TITRE GRATUIT

Adopté à l'unanimité.

XX 22-164 - ECOLE DE MUSIQUE - AVENANT N° 2 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

Adopté à l'unanimité.

XXI 22-165 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA VILLE DE DOLOMIEU POUR LA COREALISATION D'UN SPECTACLE DE LA SAISON 2022/2023

Adopté à l'unanimité.

XXII 22-166 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Adopté à l'unanimité.

XXIII 22-167 - MODALITES D'ATTRIBUTION DES AVANTAGES EN NATURE REPAS AUX PERSONNELS DE LA CUISINE CENTRALE

Adopté à l'unanimité.

XXIV 22-168 - RECRUTEMENT DE VACATAIRES ET D'AGENTS CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC POUR LES ACCROISSEMENTS TEMPORAIRES ET SAISONNIERS D'ACTIVITES, LE VERSEMENT DES INDEMNITES ACCESSOIRES DES ENSEIGNANTS ET LES REMPLACEMENTS AU TITRE DE L'ANNEE 2023

Adopté à l'unanimité.

XXV 22-169 - CONTRATS D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Adopté à l'unanimité.

XXVI 22-170 - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'AMICALE DU PERSONNEL DE LA VILLE DE LA TOUR DU PIN

Adopté à l'unanimité.

XXVII 22-171 - CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION ET L'UTILISATION OCCASIONNELLE DE BATIMENTS PRIVES OU PUBLICS

Adopté à l'unanimité.

XXVIII 22-172 - CONVENTION RELATIVE AU DEPOT DES ARCHIVES DE LA COMMUNE DE LA TOUR DU PIN AUX ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE L'ISERE

Adopté à l'unanimité.

XXIX 22-173 - RESILIATION ANTICIPEE ET A L'AMIABLE DES BAUX A CONSTRUCTION CONCLUS AVEC LA SOCIETE PLURALIS - IMPASSE P. CLAUDEL, RUE P. VERLAINE, RUE L. LABBE, RUE MARCEAU, DU MIDI ET DU FOUR BANAL

Adopté à l'unanimité.

XXX 22-174 - BUDGET PRINCIPAL 2023 - OUVERTURE DU QUART DES CREDITS EN INVESTISSEMENT

Adopté à l'unanimité.

XXXI 22-175 - BUDGET PRINCIPAL 2023 - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU CCAS POUR LE 1^{ER} TRIMESTRE 2023

Adopté à l'unanimité.

XXXII 22-176 - DEPOTS DE DECHETS SAUVAGES – INSTAURATION D’AMENDES ADMINISTRATIVES

Adopté à l’unanimité.

XXXIII 22-177 - DOSSIER COMPLEMENTAIRE DE SUBVENTION – DSIL 2022

Adopté à l’unanimité.

XXXIV 22-178 - VOTE DES TARIFS 2023

Adopté à l’unanimité.

XXXV 22-179 - REITERATION D’UNE GARANTIE D’EMPRUNT A LA SEMCODA SUITE AU REAMENAGEMENT DE DEUX LIGNES DE PRET AUPRES DE LA CDC

Adopté à l’unanimité.

XXXVI 22-180 - BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N° 2022-02

Adopté à l’unanimité.

La séance est levée. Il est 19 heures 40.